

M. MURPHY: Leurs méthodes sont plus modernes et, vu l'augmentation des dépenses d'exploitation, ils consacrent de plus longues heures à la pêche.

Monsieur Clark, voudriez-vous dire au Comité combien le Canada a consacré à ce programme ces trois dernières années, c'est-à-dire depuis que la commission existe?

M. CLARK: Monsieur le président, la part du Canada est d'environ \$450,000 par an.

M. MURPHY: C'est là le chiffre de cette année?

M. CLARK: C'est à peu près la moyenne annuelle des dépenses depuis que la commission a été créée.

M. MURPHY: J'avais cru qu'il s'agissait d'environ \$350,000 pour la première année.

M. CLARK: Vous avez raison. Nous pourrions obtenir les chiffres de chacune des années, mais la moyenne est de cet ordre-là, c'est-à-dire entre \$350,000 à \$450,000 par année.

M. MURPHY: Étant donné que le lac Michigan se trouve entièrement en territoire américain, pour quelle part les États-Unis contribuent-ils à la commission?

M. CLARK: Suivant l'entente, monsieur le président, les États-Unis contribuent pour 69 p. 100 et le Canada pour 31 p. 100 des fonds consacrés à l'extermination de la lamproie.

L'argent fourni par les États-Unis au fonds de la commission peut être en partie utilisé au Canada. Vu que, comme vous l'avez dit, monsieur Murphy, le lac Michigan se trouve en entier aux États-Unis et que, par conséquent, ce pays est encore plus intéressé que nous à ce travail, on a estimé que nos voisins devaient défrayer le plus fort pourcentage, quoique une partie de la contribution américaine puisse se dépenser en territoire canadien.

M. MURPHY: La dépense-t-on effectivement, monsieur Clark?

M. CLARK: Oui, monsieur.

M. MURPHY: Je parle toujours de la commission, c'est-à-dire de l'entreprise commune du Canada et des États-Unis.

M. CLARK: Oui, c'est bien cela.

M. MURPHY: Les États américains riverains des Grands lacs font-ils quelque chose pour relever l'industrie de la pêche, indépendamment de la commission?

M. CLARK: Oui, certainement.

D'après les ententes intervenues avec la commission, les États riverains et l'Ontario participent à un programme d'ensemble. Tout ce qu'entreprind un État ou la province en fait de recherche ou de travail pratique s'insère dans le programme général. Certains États s'imposent ce travail supplémentaire.

M. MURPHY: Certains d'entre eux n'apportent-ils pas une contribution, en plus de la recherche, sous forme de repeuplement des lacs ou d'une autre façon?

M. CLARK: Si je ne me trompe, monsieur le président, certains États exécutent, aux termes du programme commun, certains travaux à leurs propres frais. Mais ils ne font pas de contribution comme celles qu'on vient de mentionner.

M. MURPHY: C'est ce à quoi je pensais: l'argent ne vient pas des fonds de la commission?

M. CLARK: Non.

Autant que je sache, aucun État ne fait quoi que ce soit en ce qui touche le repeuplement, du moins pour la truite. Je pense qu'on s'occupe, du côté américain, de repeupler les lacs en brochets, dorés et autres espèces qui sont, en réalité, des poissons destinés à alimenter le sport de la pêche.